

TARIF

SAS ROBIN-LATOUR LARRERE

NOTAIRES ASSOCIES

Tarif appliqué à partir du 14 Juillet 2021, conforme au décret du 28 février 2020 fixant le tarif des Notaires

Il convient de distinguer la rémunération des actes fixés en fonction d'émoluments fixes ou proportionnels, des actes et services rémunérés par un honoraire.

En ce qui concerne les actes rémunérés par un émolument proportionnel ou fixe le tarif appliqué, vous pouvez consulter le décret à l'accueil ou sur le site internet de l'étude : <http://20goalard-bayonne.notaires.fr> (information-lien-tarif des notaires)

Les actes ou services rémunérés par un **honoraires** seront facturés selon les bases suivantes :

➤ **toutes consultations ou actes non cités ci-après seront facturés (devis à établir) sur une base de :**

- **consultation simple d'une durée maximale d'une heure : 80,00€ T.T.C**
- **consultation approfondie nécessitant des recherches et formalités particulières : 150,00€ T.T.C par heure**

➤ **Vente de fonds de commerce ou artisanal : 2,40 % T.T.C du prix de vente avec un minimum de 2.400,00€ T.T.C**

➤ **Bail commercial ou artisanal : un mois de loyer TTC avec un minimum de 1.000€ T.T.C**

➤ **Constitution de SCI ou S.C. ou GFA-GFR-GF : 2.000,00€ T.T.C. dont 1560 € TTC d'honoraires (hors émoluments éventuels dus au titre d'apport immobilier)**

➤ **Constitution de SARL, SA, SAS : 2.000,00€ T.T.C. dont 1560€ TTC d'honoraires**

➤ **Consultation simple en vue de la rédaction d'un testament olographe : 150,00€ TTC dont 115,48€ H.T. au titre des honoraires 23,10 € de TVA et 11,42 € pour dépôt au fichier de l'ADSN**

TARIF

SAS ROBIN-LATOUR LARRERE

NOTAIRES ASSOCIES

- **Gestion des indivisions successorales : pour la gestion des indivisions successorales (paiement de factures et charges de toutes sortes, encaissement des actifs, loyers, courriers...) non liés directement au décès :**
 - forfait de 200 € TTC jusqu'à 10 opérations comptables
 - forfait de 250 € TTC entre 11 et 20 opérations comptables
 - forfait de 350 € TTC entre 21 et 30 opérations comptables
 - au-delà 5€ par opérations supplémentaires

- **Rédaction de convention de quasi-usufruit**
Montant de créance jusqu' à 100.000€ : **750,00€ TTC***
Montant de créance entre 100.001€ et 500.000€ : **1350,00€ TTC***
Montant de créance entre 500.001€ et 1.000.000€ : **2500,00€ TTC***
Montant de créance supérieur à 1.000.001 € : **4.500,00€ TTC***
***dont 125€ d'enregistrement**

- **Rédaction de délibération pour une société : 80,00€ T.T.C**
- **Procuration authentique à distance :240,00€ T.T.C.**

- **Préparation et démarches en vue établissement d'une promesse de vente :240,00€ T.T.C. en ce non compris les 125,00€ d'enregistrement de l'acte**

- **Inventaire (organisation, conseils, et approche fiscale) :350,00€ TTC**

- **Dissolution de PACS (conseils, et formalités) :60,00€ TTC**

- **Procuration SSP rédigée au plus tard 48 heures avant signature acte à la demande du client :60,00€ T.T.C.**

TARIF
SAS ROBIN-LATOUR LARRERE
NOTAIRES ASSOCIES

Pour toute ouverture de dossier ou conseil à l'étude une provision de 300 € sera demandée :

Si le dossier va à son terme, cette provision sera déduite de l'appel de fonds établi avant la signature, *dans le cas contraire elle sera conservée au titre des honoraires de renseignements et gestion du dossier.*

Les présentes conventions d'honoraires sont établies dans les termes de l'article L 444-1 du code de commerce et article Annexe 4-9 4° du même code.

Bayonne le 13 Juillet 2021

Xavier ROBIN-LATOUR

Florent LARRERE

P.S. : en cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le médiateur du notariat à l'adresse suivante : mediateurdunotariat@notaires.fr , afin de tenter avec son aide, de trouver une résolution amiable au conflit.

Art L 616-1 et R 616-1 du code de la consommation